



## Divorce à Cuba : inscription dans le registre suisse de l'état civil

---

Mars 2022

### Documents à soumettre

---

- acte de divorce (« Certificado / sentencia de divorcio ») original avec la mention de l'entrée en force
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- changements d'adresse
- copie des passeports des deux membres du couple

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

---

Les documents rédigés en espagnol ne requièrent pas de traduction, sauf demande spécifique.

### Légalisation

---

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés par le Ministerio de Relaciones Exteriores (MINREX) avant d'être remis à la représentation suisse :

MINREX  
Consultoría Jurídica Internacional  
Calle 22 entre 1era y 3a  
Miramar, Playa, La Habana

### Emoluments

---

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Ambassade de Suisse  
5ta Avenida, No 2005  
Miramar, Playa  
La Habana 11300

+53 (0)7 204 2611  
+41 (0) 58 464 18 46  
[Havana@eda.admin.ch](mailto:Havana@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/havana](http://www.eda.admin.ch/havana)

### Types de divorces existants à Cuba

Renseignements : *Bufete Internacional* à 5ta Avenida y calle 40, Miramar, La Havane  
(<http://www.bufeteinternacional.cu>)

#### 1. Divorce notarié

Les 2 parties impliquées doivent se présenter devant un notaire et demander le divorce de commun accord. L'acte notarié est accordé à ce moment-là et sera inscrit au registre de l'état civil dans environ 72 heures.

#### 2. Jugement de divorce

Une des parties impliquées demande le divorce devant un tribunal:

a) Avec *allanamiento* (le défendeur accepte toutes les conditions)

b) En rébellion ou avec opposition (le défendeur ne comparaît pas devant la convocation du Tribunal). Le divorce est déclaré "en rébellion".

Dans ce cas (divorce par sentence judiciaire), il est conseillé de présenter une **Copie littérale du jugement de la Cour**, ce dernier étant le document officiel le plus approprié pour prendre effet à l'étranger.